

# **CATALOGUE DES FORMATIONS 2023**

MIS A JOUR LE 10 MARS 2023

**Tarifs à partir de 750 euros la journée**

## Sommaire

- Formation SST des membres de CSE de moins de 50 salariés 3 jours
- Formation SST des membres de CSE de moins de 50 salariés 5 jours
- Formation SST des membres de CSE de plus de 50 salariés 5 jours
- Formation SST des membres de CSE de plus de 300 salariés 5 jours
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) : bien évaluer les risques professionnels 1 jour
- Le référent harcèlement sexuel 1 jour
- La mise en place du CSE : 1 jour
- Budgets du CSE : comment les utiliser ? (CSE de 50 à 299 salariés) : 1 jour
- Formation du trésorier du CSE (CSE de plus de 300 salariés) : 1 jour
- Le contrat de travail : les bases
- Les accords d'entreprise
- RGPD : les bases indispensables

# **FORMATION DES MEMBRES DES CSE DE - DE 50 SALARIES 3 JOURS**

**Module 1 : Le contexte législatif et les crédits d'heures**

- Le cadre législatif
- Les seuils d'effectifs et le nombre d'élus
- Les heures de délégation : nature, détermination, utilisation
- Le règlement intérieur

*Exercice d'application : calcul du seuil d'effectif et du nombre d'élus*

**Module 2: Les attributions du CSE**

- Représentation des salariés
- Mission de consultation
- Le droit d'alerte
- Saisine de l'inspection du travail

*Quiz*

**Module 3 : L'exercice des fonctions du CSE**

- Moyens mis à disposition
- Prérogatives : statut, libre-circulation
- Participation à des activités syndicales
- Cessation avant terme du mandat
- Saisine de l'inspection du travail

*Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener*

**Module 4 : Les réunions du CSE avec l'employeur**

- Préparation
- Nombre de réunions et délais
- Personnes convoquées
- Le secret professionnel
- affichage

*Quiz*



**Durée**

3 jours



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Connaître les attributions du CSE, droits et obligations
- Organiser les réunions
- Encadrer les actions à mener

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage et un certificat de formation est remis aux stagiaires.

**Module 1 : Le rôle du CSE en matière de Santé Sécurité Conditions de Travail**

- Place de la SSCT au cœur des prérogatives du CSE
- Protection des membres élus

**Module 2 : Les partenaires du CSE en matière de SSCT**

- Rôle et place de l'inspection du travail
- Support et missions de la médecine du travail
- Intervention utile de la CARSAT/CRAMIF

**Module 3 : Les moyens d'action du CSE**

- Moyens de fonctionnement généraux
- Traitement de la SSCT lors de différentes réunions
- Registres obligatoires au sein de l'entreprise (DUERP notamment)
- Droit d'alerte et droit de retrait des salariés

**Module 4 : La santé et la sécurité au travail- décryptage**

- La sécurité dans l'entreprise : enjeux et aspects légaux
- Comprendre la notion de risques professionnels
- Obligations liées aux conditions de travail des salariés

*Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener*

*Quizz*

**Module 5 : Les maladies professionnelles et les accidents du travail**

- Procédure de reconnaissance de la maladie
- Définition de l'accident de travail et de trajet
- Procédure de déclaration d'un accident de travail

**Module 6 : L'analyse d'un accident de travail**

- L'utilité de la méthode de « l'arbre des causes »
- Comment recueillir les éléments de l'accident
- Analyse de la situation de travail
- Recueil des faits

**Module 7 : La pénibilité au travail**

- Eclairage sur le dispositif C2P
- Qu'est-ce que la QVT et comment agir en conséquence ?
- Les droits des salariés exposés à des risques pour leur santé



**Durée**



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Disposer de bases légales en matière SSCT
- Repérer l'ensemble des acteurs visés
- Devenir acteur de la prévention
- Accompagner les mesures décidées par l'employeur

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

Nous privilégions une démarche pédagogique interactive et conviviale. La participation active des apprenants est encouragée pendant toute la formation. La formatrice utilise des quizz durant le stage.

**Cas pratique**

Situations pouvant justifier une expertise, cas où les élus doivent être consultés, déterminer la notion de faits objectifs, questions à se poser pour analyser un accident, réalisation d'un arbre des causes, analyse d'une situation de travail.

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage et un certificat de formation est remis aux stagiaires.

**Module 8 : Traiter le handicap et l'inaptitude au travail**

- Quels sont les cas d'inaptitude au travail ?
- Les facteurs pouvant entraîner un handicap
- Adaptation des conditions de travail
- L'intégration des travailleurs handicapés
- Les missions de l'Agefiph pour les entreprises

**Module 9 : Prévention des risques professionnels**

- Définition de la prévention et aspects légaux
- Ce qui se cache derrière « Risques, dangers et dommages »
- Les réels enjeux et leviers de la prévention en entreprise
- Lutter contre l'apparition des TMS et des RPS

**Module 10 : Les missions SSCT du CSE**

- Place et utilité du Document unique pour l'entreprise et les élus
- Les inspections au service de la santé et de la sécurité
- Alerter à la conclusion de l'enquête
- Suivre une politique de prévention
- Cas du harcèlement moral et sexuel (agir et réagir en conséquence)



**Durée**

(suite)



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

# FORMATION DES MEMBRES DES CSE DE - DE 50 SALARIES 5 JOURS

**Module 1 : Le contexte législatif et les crédits d'heures**

- Le cadre législatif
- Les seuils d'effectifs et le nombre d'élus
- Les heures de délégation : nature, détermination, utilisation
- Le règlement intérieur

*Exercice d'application : calcul du seuil d'effectif et du nombre d'élus*

**Module 2 : Les attributions du CSE**

- Représentation des salariés
- Mission de consultation
- Le droit d'alerte
- Saisine de l'inspection du travail

*Quizz*

**Module 3 : L'exercice des fonctions du CSE**

- Moyens mis à disposition
- Prérogatives : statut, libre-circulation
- Participation à des activités syndicales
- Cessation avant terme du mandat
- Saisine de l'inspection du travail

*Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener*

**Module 4 : Les réunions du CSE avec l'employeur**

- Préparation
- Nombre de réunions et délais
- Personnes convoquées
- Le secret professionnel
- affichage

*Quizz*



**Durée**

5 jours



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Connaître les attributions du CSE, droits et obligations
- Organiser les réunions
- Encadrer les actions à mener
- Disposer de bases légales en matière SSCT
- Repérer l'ensemble des acteurs visés
- Devenir acteur de la prévention
- Accompagner les mesures décidées par l'employeur

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage et un certificat de formation est remis aux stagiaires.

**Module 5 : Le service de prévention et de santé au travail**

- Missions et actions du médecin du travail
- Modalités de fonctionnement
- Visites et examens médicaux
- Inaptitude et licenciement

**Module 6 : Les obligations de l'employeur en SSCT**

- Obligations de prévention
- Prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures
- Prévention des facteurs de risques professionnels
- Obligations vis-à-vis des personnes handicapées

**Module 7 : Les moyens d'action du CSE**

- Moyens de fonctionnement généraux
- Traitement de la SSCT lors de différentes réunions
- Registres obligatoires au sein de l'entreprise (DUERP notamment)
- Droit d'alerte et droit de retrait des salariés

**Module 8 : La santé et la sécurité au travail- décryptage**

- La sécurité dans l'entreprise : enjeux et aspects légaux
- Comprendre la notion de risques professionnels
- Obligations liées aux conditions de travail des salariés

*Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener*  
Quizz

**Module 9 : Les maladies professionnelles et les accidents du travail**

- Procédure de reconnaissance de la maladie
- Définition de l'accident de travail et de trajet
- Procédure de déclaration d'un accident de travail

**Module 10 : L'analyse d'un accident de travail**

- L'utilité de la méthode de « l'arbre des causes »
- Comment recueillir les éléments de l'accident
- Analyse de la situation de travail
- Recueil des faits

**Module 11 : La pénibilité au travail**

- Eclairage sur le dispositif C2P
- Qu'est-ce que la QVT et comment agir en conséquence ?
- Les droits des salariés exposés à des risques pour leur santé



**Durée**

(suite)



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Module 12 : Traiter le handicap et l'inaptitude au travail**

- Quels sont les cas d'inaptitude au travail ?
- Les facteurs pouvant entraîner un handicap
- Adaptation des conditions de travail
- L'intégration des travailleurs handicapés
- Les missions de l'Agefiph pour les entreprises

**Module 13 : Prévention des risques professionnels**

- Définition de la prévention et aspects légaux
- Ce qui se cache derrière « Risques, dangers et dommages »
- Les réels enjeux et leviers de la prévention en entreprise
- Lutter contre l'apparition des TMS et des RPS

**Module 14: Les missions SSCT du CSE**

- Place et utilité du Document unique pour l'entreprise et les élus
- Les inspections au service de la santé et de la sécurité
- Alerter à la conclusion de l'enquête
- Suivre une politique de prévention
- Cas du harcèlement moral et sexuel (agir et réagir en conséquence)



**Durée**

(suite)



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

# FORMATIONS DES MEMBRES DU CSE DE +DE 50 SALARIES 5 JOURS

**Module 1 : Le contexte législatif et les crédits d'heures**

- Le cadre législatif
- Les seuils d'effectifs et le nombre d'élus
- Les heures de délégation : nature, détermination, utilisation
- Le règlement intérieur

*Exercice d'application : calcul du seuil d'effectif et du nombre d'élus*

**Module 2 : Les attributions du CSE**

- Représentation des salariés
- Mission de consultation
- Le droit d'alerte
- Saisine de l'inspection du travail

*Quizz*

**Module 3 : L'exercice des fonctions du CSE**

- Moyens mis à disposition
- Prérogatives : statut, libre-circulation
- Participation à des activités syndicales
- Cessation avant terme du mandat
- Saisine de l'inspection du travail

*Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener*

**Module 4 : Les réunions du CSE avec l'employeur**

- Préparation
- Nombre de réunions et délais
- Personnes convoquées
- Le secret professionnel
- affichage

*Quizz*



**Durée**

5 jours



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Connaître les attributions du CSE, droits et obligations
- Organiser les réunions
- Encadrer les actions à mener
- Disposer de bases légales en matière SSCT
- Repérer l'ensemble des acteurs visés
- Devenir acteur de la prévention
- Accompagner les mesures décidées par l'employeur

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage et un certificat de formation est remis aux stagiaires.

**Module 5 : Le rôle du CSE en matière de Santé Sécurité Conditions de Travail**

- Place de la SSCT au cœur des prérogatives du CSE
- Protection des membres élus

**Module 6 : Les partenaires du CSE en matière de SSCT**

- Rôle et place de l'inspection du travail
- Support et missions de la médecine du travail
- Intervention utile de la CARSAT/CRAMIF

**Module 7 : Les moyens d'action du CSE**

- Moyens de fonctionnement généraux
- Traitement de la SSCT lors de différentes réunions
- Registres obligatoires au sein de l'entreprise (DUERP notamment)
- Droit d'alerte et droit de retrait des salariés

**Module 8 : La santé et la sécurité au travail- décryptage**

- La sécurité dans l'entreprise : enjeux et aspects légaux
- Comprendre la notion de risques professionnels
- Obligations liées aux conditions de travail des salariés

*Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener*

*Quizz*

**Module 9 : Les maladies professionnelles et les accidents du travail**

- Procédure de reconnaissance de la maladie
- Définition de l'accident de travail et de trajet
- Procédure de déclaration d'un accident de travail

**Module 10 : L'analyse d'un accident de travail**

- L'utilité de la méthode de « l'arbre des causes »
- Comment recueillir les éléments de l'accident
- Analyse de la situation de travail
- Recueil des faits

**Module 11 : La pénibilité au travail**

- Eclairage sur le dispositif C2P
- Qu'est-ce que la QVT et comment agir en conséquence ?
- Les droits des salariés exposés à des risques pour leur santé



**Durée**

(suite)



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Module 12 : Traiter le handicap et l'inaptitude au travail**

- Quels sont les cas d'inaptitude au travail ?
- Les facteurs pouvant entraîner un handicap
- Adaptation des conditions de travail
- L'intégration des travailleurs handicapés
- Les missions de l'Agefiph pour les entreprises

**Module 13 : Prévention des risques professionnels**

- Définition de la prévention et aspects légaux
- Ce qui se cache derrière « Risques, dangers et dommages »
- Les réels enjeux et leviers de la prévention en entreprise
- Lutter contre l'apparition des TMS et des RPS

**Module 14: Les missions SSCT du CSE**

- Place et utilité du Document unique pour l'entreprise et les élus
- Les inspections au service de la santé et de la sécurité
- Alerter à la conclusion de l'enquête
- Suivre une politique de prévention
- Cas du harcèlement moral et sexuel (agir et réagir en conséquence)



**Durée**

(suite)



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE



## CATALOGUE DE FORMATIONS

# FORMATIONS DES MEMBRES DU CSE DE +DE 300 SALARIES 5 JOURS

**Module 1 : S'approprier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité**

- Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE :
  - Identifier les sources de droit utiles au CSE
  - Hypothèses de mise en place de la CSSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés
  - Comment exploiter les ressources documentaires du CSE ?

*Quiz : les attributions et moyens du CSE*

- CSSCT
  - Composition
  - Contenu de l'accord de mise en place
  - Déroulement des réunions
  - Rôle de la DREETS, de la CARSAT et des services de médecine du travail

*Cas pratique : étude comparative des dispositions légales avec le contenu de l'accord de mise en place de la CSSCT et du règlement intérieur du CSE*

- Positionner le CSE vis-à-vis des autres acteurs
  - Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...)
  - Entretenir des relations avec les acteurs externes (inspection du travail, CARSAT...)
  - Identifier les responsabilités de l'employeur
  - La faute inexcusable
  - Comment légitimer le dialogue social sur les conditions de travail ?

*Etude de cas : Identifier le rôle du CSE face à un projet collectif de l'entreprise*

**Module 2 : Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection**

- Réaliser des inspections et analyser les risques
  - Quels risques prendre en compte ? santé physique et mentale des salariés
  - Focus sur certains risques : TMS, risque routier, risque chimique
  - Quand et comment procéder à une inspection ?
  - Grilles et check-lists d'identification des risques
  - Etablir un lien avec le DUERP
  - Remontée d'information auprès du CSE

*Jeu pédagogique : identifier et évaluer les risques dans diverses situations*



**Durée**

5 jours



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- S'approprier les attributions et moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé-sécurité
- Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection
- Cerner les risques afin de participer à la démarche de prévention de l'entreprise
- S'approprier les étapes des démarches de prévention RPS et de QVT
- Identifier le rôle du CSE dans les démarches de prévention

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage et un certificat de formation est remis aux stagiaires.

- Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
  - Quand et comment procéder à une enquête ?
  - Constituer une délégation et recueillir les faits
  - S’initier aux principes de la méthode de l’arbre des causes
  - Cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail

*Exercice : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs d’activité*

**Module 3 : Cerner les risques particuliers afin de participer à la démarche de prévention de l’entreprise**

- Adapter les principes généraux aux activités de l’entreprise
  - Situation de danger grave et imminent
  - Droit d’alerte et de retrait
  - Atteinte à la santé publique et à l’environnement
  - Trouver des solutions adaptées en fonction des circonstances d’exposition
- Gérer des situations particulières
  - Travaux réalisés par des entreprises extérieures
  - Cas des salariés intérimaires
  - Particularité des établissements ERP, IGH, SEVESO
  - Face aux risques : élaborer des stratégies d’intervention

*Cas pratique : comment le CSE doit se positionner pour faire face aux risques de l’entreprise*

**Module 4 : S’approprier les étapes des démarches de prévention des RPS et de QVT**

- Identifier et délimiter le champ couvert par les RPS et la QVT
  - S’approprier définitions, concepts et enjeux
  - Cadre juridique et obligations pour les entreprises
  - Eviter la collision avec des dispositifs existants
  - Evolution de la jurisprudence
  - Organisation du management : quel impact sur la santé au travail ? les facteurs de RPS
  - Les composantes de la QVT

*Quiz : les idées reçues en matière de RPS et QVT et cadre réglementaire*

- Gérer au quotidien les problématiques RPS et QVT
  - Structurer une démarche de prévention : conditions de réussite et étapes indispensables
    - Comités de pilotage/commissions d’enquêtes : rôle des membres
    - Relations avec les acteurs internes (RH, managers)
    - Relations avec les acteurs externes : Droit d’alerte et droit de retrait des salariés



**Durée**

(suite)



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

- Médecine du travail, CARSAT, DREETS, experts
- Créer, exploiter et suivre des indicateurs d'alerte
  - Mettre en place des procédures internes
- Outils à utiliser et précautions à prendre
    - Exercer le droit d'alerte en cas de RPS
    - Enquêtes
    - Incidents répétés pouvant révéler un risque grave
  - Place et posture pour les CSE/CSSCT
  - Rôle des membres du CSE/CSSCT conviés aux groupes de travail RPS et QVT



**Durée**

(suite)



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Module 5 : Traiter le handicap et l'inaptitude au travail**

- Quels sont les cas d'inaptitude au travail ?
- Les facteurs pouvant entraîner un handicap
- Adaptation des conditions de travail
- L'intégration des travailleurs handicapés
- Les missions de l'Agefiph pour les entreprises

**Module 6 : Prévention des risques professionnels**

- Définition de la prévention et aspects légaux
- Ce qui se cache derrière « Risques, dangers et dommages »
- Les réels enjeux et leviers de la prévention en entreprise
- Lutter contre l'apparition des TMS et des RPS

**Le document unique : bien évaluer les risques  
professionnels  
A partir de 11 salariés**

<p><u>Personnes concernées :</u> Membres du CSE</p> <p><u>Prérequis :</u> Aucun</p> <p><u>Durée :</u> 1,5 jour (10 heures)</p> <p><u>Méthode pédagogique :</u> Exposés alternant théorie et pratique, étude de cas, ateliers. 1 support de cours est transmis.</p> <p><u>Moyen Technique :</u> 1 formateur avec 1 support</p> <p><u>A l'issue de la formation :</u> Certificat de formation</p> <p><u>Formateur :</u> Le formateur bénéficie d'une formation juridique et de connaissances approfondies des risques dans les entreprises</p>	<p><u>Objectifs :</u> Cette formation vous aidera dans l'élaboration de votre document unique d'évaluation des risques professionnels. Elle vous permettra d'identifier les risques professionnels liés aux différents postes de travail, rédiger une grille d'évaluation des risques, préparer un plan d'action.</p> <p><b><u>PROGRAMME :</u></b></p> <p><b><u>Introduction et présentation</u></b> Définir la notion de risques professionnels Connaître la réglementation en vigueur Déterminer les enjeux économiques et sociaux Identifier les responsabilités du dirigeant Recenser les acteurs incontournables en matière de sécurité et de santé</p> <p><b><u>Méthodologie</u></b> Identifier les types de risques par poste de travail Préparer la démarche d'évaluation des risques professionnels Déterminer les risques Evaluer les conséquences de ces risques dans une grille de cotation Hiérarchiser les risques Préparer un plan d'action</p> <p><b><u>Construction du document unique</u></b> Structurer et rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels Suivre les évolutions consécutives aux activités et structures de l'entreprise Enregistrer le suivi et les résultats des plans d'actions Optimiser la démarche Mettre en place de bonnes pratiques Intégration de la gestion de santé et sécurité au travail La formation des salariés en matière de sécurité et santé au travail</p>
--	--

MAJ le 1<sup>er</sup> Mars 2022

## **Le référent harcèlement sexuel A partir de 11 salariés**

**Module 1 : Qu'est-ce que le harcèlement et comment le reconnaître au sein de l'entreprise ?**

- Contexte législatif
- Définir la notion de harcèlement (distinction avec pression professionnelle)
- Distinguer le harcèlement des autres risques psychosociaux.
- Identifier les différents cas de harcèlement
- Comprendre le profil et les techniques d'un harceleur
- Analyser les profils des victimes et les distinguer des non victimes
- Repérer les agissements susceptibles d'amener à une situation de harcèlement
- Mesurer les risques liés aux méthodes de management et à l'organisation de travail.
- Se positionner et agir en fonction du diagnostic de la situation.

*Exercice d'application : Jurisprudence en matière de harcèlement moral et échanges autour de cas réels*

**Module 2 : Comment réagir en cas de harcèlement et comment éviter des situations de harcèlement dans l'entreprise ?**

- Adopter un comportement approprié.
- Analyser les éléments préparatoires à une rencontre délicate.
- Se faire accompagner par des intervenants externes (médecine du travail, assistant social...)
- Trouver et mettre en place des solutions.
- Comprendre les risques potentiels de conflits.
- Poursuivre et déposer une plainte : juridictions pénales, conseil des Prud'hommes, rupture du contrat de travail.
- Insuffler la mise en place d'une politique de prévention concertée avec la Direction.
- Disposer d'instruments de mesure et de relais d'alerte.
- Sensibiliser via l'information et la communication interne : règlement intérieur, charte, formation...
- Agir pour mobiliser chaque membre de l'entreprise à son niveau.
- Articuler la prévention du harcèlement avec celle des risques psychosociaux.

*Cas pratique : Mise en place d'un plan d'action pour aider le référent à bien analyser la situation et à agir*

MAJ le 1/03/2022



**Durée**

1 jour



**Pré requis**

Aucun prérequis



**Public concerné**

Référent harcèlement sexuel du CSE de l'entreprise

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Comprendre ce que recouvre le harcèlement moral et sexuel et les lois qui les sanctionnent
- Identifier les facteurs de risques favorisant les agissements du harcèlement
- Agir face à une situation de harcèlement en sélectionnant les différentes options envisageables
- Anticiper les risques de harcèlement moral et sexuel grâce à un plan de prévention adapté

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage et un certificat de formation est remis aux stagiaires.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

**Formateur**

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE

## MISE EN PLACE DU CSE

**Module 1 : Le contexte législatif et la formation du CSE**

- Le cadre législatif
- La fusion des instances (DP, CHSCT, CE)
- Les seuils d'effectifs et leur calcul
- Le nombre d'élus selon la taille de l'entreprise et conséquences sur les heures de délégation
- L'organisation du CSE en fonction du cadre géographique
- L'organisation du CSE en fonction des accords de branches et des négociations avec l'employeur

*Exercice d'application : calcul du seuil d'effectif et des heures de délégation*

**Module 2 : Les élections**

- Préparation
- Protocole d'accord préélectoral
- Rôle de l'employeur et des syndicats
- Electeurs, candidats et collègues
- Organisation matérielle des élections
- Conflits et arbitrages

*Quizz*

**Module 3 : Les obligations post-électorales**

- Les obligations de l'employeur
- Les obligations du CSE
- La mise en place du règlement intérieur
- La Base de Données Economique et Sociale et Environnementale (BDESE)
- Le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- L'égalité professionnelle

*Cas pratique : à partir d'un cas concret, déterminer les actions les plus efficaces à mener*

MAJ le 1/03/2022



**Durée**

1 jour



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Connaître les conditions d'élection du CSE
- Organiser des élections

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage et un certificat de formation est remis aux stagiaires.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

**Formateur**

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE

*Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.*

# **BUDGETS DU CSE : COMMENT LES UTILISER**

## **Entreprises de 50 à 299 salariés**

MODULE 1 LES OBLIGATIONS

- ▶ Les règles de transparence (seuils, règlement intérieur, expert-comptable, commissaire aux comptes, trésorier...)
- ▶ La distinction des budgets (quelles règles avec le CSE)
- ▶ L'approbation annuelle des comptes
- ▶ Le compte-rendu détaillé de la gestion financière, les nouvelles normes : Rapports d'activité et de gestion, transactions significatives, états de synthèses...
- ▶ Les Conventions de transfert d'ASC entre le CSE et le CSE Central ou un CIE
- ▶ La reddition en fin de mandat
- ▶ Les justificatifs. La conservation des archives
- ▶ La responsabilité civile. Les assurances
- ▶ Les charges sociales (relations avec l'Urssaf, ne pas être redressé)
- ▶ Les impôts (attention à la revente des parfums et chocolat... ne pas devenir « commerçant »)

MODULE 2 : LA PRATIQUE BUDGÉTAIRE, LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

- ▶ Les ressources. Les publics (Quels ayant-droits pour quel budget ?)
- ▶ Les choix politiques et les outils permettant ces choix
- ▶ La construction des budgets (Fonctionnement et Activités sociales et culturelles)
- ▶ Les dépenses nouvelles en CSE (expertises, dépenses en SSCT et DP)
- ▶ Le suivi budgétaire et l'analyse des écarts entre prévisions et réalisation
- ▶ L'évaluation de la pertinence du budget
- ▶ Les placements financiers. La relation bancaire
- ▶ Les rôles respectifs du trésorier et du secrétaire au regard des comptes

MODULE 3 : LA PRATIQUE COMPTABLE

- ▶ Comptabilité d'engagement ou comptabilité de trésorerie
- ▶ De l'événement économique au passage de l'écriture comptable
- ▶ De l'écriture comptable au document de synthèse
- ▶ Le rapprochement bancaire
- ▶ Une organisation saine, contrôle interne et procédures de sécurisation comptable, les audits

MAJ le 1/03/2022



**Durée**

1 jour



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Membres élus au CSE

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Distinguer les budgets
- Sécuriser les budgets
- Connaître les notions comptables indispensables

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

**Formateur**

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

# FORMATION DU TRESORIER CSE DE + DE 300 SALARIES

MODULE 1 LES OBLIGATIONS

- ▶ Les règles de transparence (seuils, règlement intérieur, expert-comptable, commissaire aux comptes, trésorier...)
- ▶ La distinction des budgets (quelles règles avec le CSE)
- ▶ L'approbation annuelle des comptes
- ▶ Le compte-rendu détaillé de la gestion financière, les nouvelles normes : Rapports d'activité et de gestion, transactions significatives, états de synthèses...
- ▶ Les Conventions de transfert d'ASC entre le CSE et le CSE Central ou un CIE
- ▶ La reddition en fin de mandat
- ▶ Les justificatifs. La conservation des archives
- ▶ La responsabilité civile. Les assurances
- ▶ Les charges sociales (relations avec l'Urssaf, ne pas être redressé)
- ▶ Les impôts (attention à la revente des parfums et chocolat... ne pas devenir « commerçant »)

MODULE 2 : LA PRATIQUE BUDGÉTAIRE, LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

- ▶ Les ressources. Les publics (Quels ayant-droits pour quel budget ?)
- ▶ Les choix politiques et les outils permettant ces choix
- ▶ La construction des budgets (Fonctionnement et Activités sociales et culturelles)
- ▶ Les dépenses nouvelles en CSE (expertises, dépenses en SSCT et DP)
- ▶ Le suivi budgétaire et l'analyse des écarts entre prévisions et réalisation
- ▶ L'évaluation de la pertinence du budget
- ▶ Les placements financiers. La relation bancaire
- ▶ Les rôles respectifs du trésorier et du secrétaire au regard des comptes

MODULE 3 : LA PRATIQUE COMPTABLE

- ▶ Comptabilité d'engagement ou comptabilité de trésorerie
- ▶ De l'événement économique au passage de l'écriture comptable
- ▶ De l'écriture comptable au document de synthèse
- ▶ Le rapprochement bancaire
- ▶ Une organisation saine, contrôle interne et procédures de sécurisation comptable, les audits

MAJ le 1/03/2022



**Durée**

1 jour



**Pré requis**

Aucun prérequis particulier



**Public concerné**

Trésorier du CSE

**Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Distinguer les budgets
- Sécuriser les budgets
- Connaître les notions comptables indispensables

**Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

**Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

**Formateur**

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

# LE CONTRAT DE TRAVAIL : LES BASES

### Module 1 : Les étapes de l'embauche

- Les principaux types de contrats (CDD, CDI)
- La période d'essai
- Les clauses indispensables
- Les pièges à éviter
- Les documents à remettre

*Exercice d'application : Jurisprudence en matière de harcèlement moral et échanges autour de cas réels*

### Module 2 : la période d'essai

- Quelle durée ?
- Renouvellement de la période d'essai
- Rupture du contrat en période d'essai

### Module 3 : le règlement intérieur de l'entreprise

- Quand le mettre en place
- Les atouts du règlement intérieur
- Les chartes à y rattacher (télétravail, informatique)
- Les sanctions prévues

### Module 4 : La rupture du contrat de travail

- Le licenciement pour faute (lourde ou grave)
- La rupture conventionnelle
- La démission
- L'inaptitude

*Cas pratique*

MAJ le 1/03/2023



#### **Durée**

1 jour



#### **Pré requis**

Aucun prérequis



#### **Public concerné**

RH, juristes, membres élus du CSE

### **Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Distinguer les différents contrats de travail
- Comprendre le fonctionnement de la période d'essai
- Comprendre les enjeux du règlement intérieur
- Distinguer les différents types de rupture de contrat

### **Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

### **Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

### **Formateur**

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE

## LES ACCORDS D'ENTREPRISE

### Module 1 : Cadre légal

- Ordonnances Macron
- Le code du travail

### Module 1 : Les accords de branches

- Les accords de branches
- Les accords nationaux inter-professionnels
- Les accords de branche étendus
- La convention collective

*Exercice d'application : analyse de documents*

### Module 2 : Les accords d'entreprise

- Définition
- Qui les négocie
- Comment les mettre en place
- Rupture du contrat en période d'essai

### Module 3 : la dénonciation des accords

- Accords à durée indéterminée
- Accords à durée déterminée
- Qui peut les dénoncer ?
- Délais

*Cas pratique*

MAJ le 1/03/2023



#### **Durée**

1 jour



#### **Pré requis**

Aucun prérequis



#### **Public concerné**

RH, juristes, membres élus du CSE

### **Objectifs pédagogiques**

Être capable de :

- Distinguer les différents accords
- Connaître les acteurs de la négociation
- Comprendre les enjeux des accords d'entreprise
- Comprendre les modalités de dénonciation des accords

### **Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

### **Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

### **Formateur**

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE

## **« Règlementation générale en matière de protection des données (RGPD) : les bases indispensables »**

#### Module 1 : Introduction et présentation

- Définitions : qu'est-ce qu'une donnée personnelle ? que signifie RGPD ? quelles sont les dispositions légales applicables ?
- Les acteurs du RGPD : CEPD, CNIL, délégué à la protection des données
- Qui est concerné par le respect du RGPD ?

#### Module 2 : cartographie des données personnelles collectées en interne

- Nature des données personnelles collectées,
- Utilité des données collectées,
- Catégories de personnes concernées,
- Moyens de collecte des données,
- Délais de suppressions,
- Moyens de sauvegarde,
- Finalités

*Exercice d'application : analyse de documents*

#### Module 3 : Information et sécurisation des données avec les partenaires du CSE

- Partenaires internes : salariés et élus du CSE, syndicats
- Partenaires externes

#### Module 4 : Les outils indispensables

- Le registre de traitement
- Le registre de sous-traitance
- La procédure de violation des données auprès de la CNIL

*Cas pratique*

MAJ le 1/03/2023



#### **Durée**

1 jour



#### **Pré requis**

Aucun prérequis



#### **Public concerné**

RH, juristes, membres élus du CSE

#### **Objectifs pédagogiques**

- Identifier les grandes lignes de la législation actuelle.
- Comprendre ce qu'est une donnée personnelle et comment l'appréhender.
- Comprendre les conséquences du RGPD en interne et avec les relations extérieures.
- Avoir en main les outils nécessaires à la construction de son registre.

#### **Méthodes pédagogiques**

- Exposés de cours
- Exercices de groupe
- Discussions

#### **Mode d'évaluation**

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Si vous présentez une situation nécessitant des aménagements spécifiques, merci de bien vouloir nous contacter.

#### **Formateur**

Le formateur bénéficie d'une formation juridique et intervient comme consultant auprès des CSE